



EPTB AUDE
SMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

RDV GEST'EAU

LES AVIS DE LA CLE

WEBCONFÉRENCE – 14.01.2025

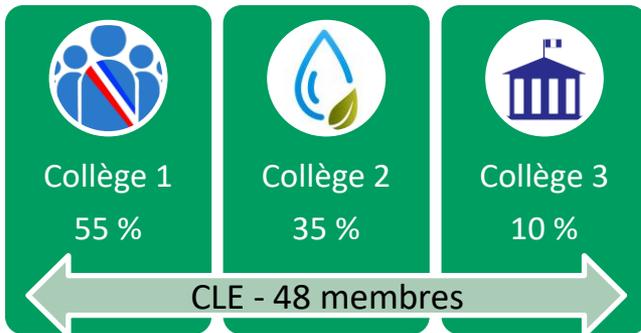
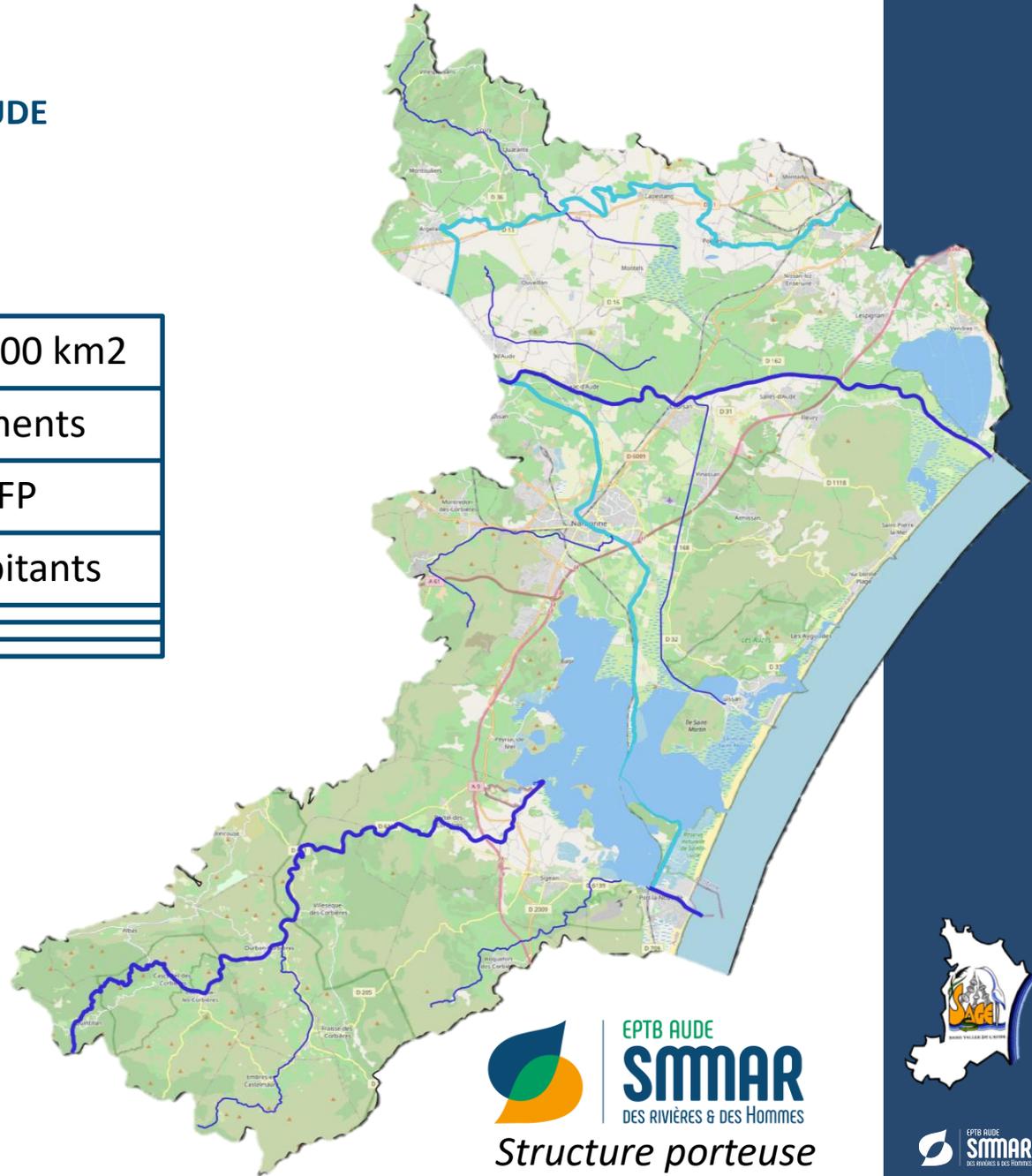
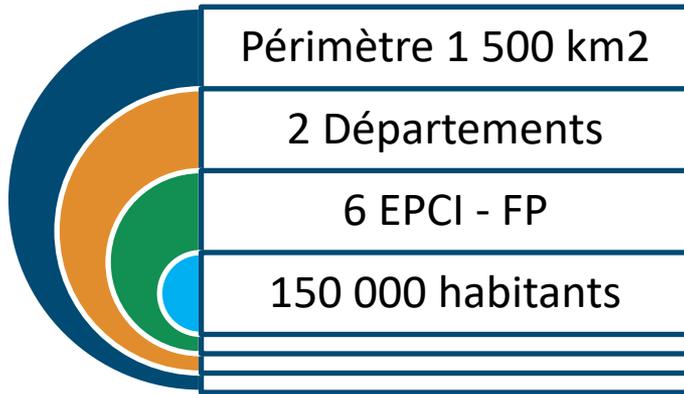
1 – SAGE BASSE VALLÉE DE L'AUDE

HISTORIQUE



1 – SAGE BASSE VALLÉE DE L'AUDE

STRUCTURATION



1 – SAGE BASSE VALLÉE DE L'AUDE

AVIS RENDUS

2022	2023	2024
12 avis	9 avis	7 avis
Urbanisme Extension portuaire Aménagement d'ouvrage en cours d'eau	Aménagement d'ouvrage PI Urbanisme Définition de système d'endiguement	Création d'ouvrage de rétention Projet hydraulique agricole Aménagement en rivière

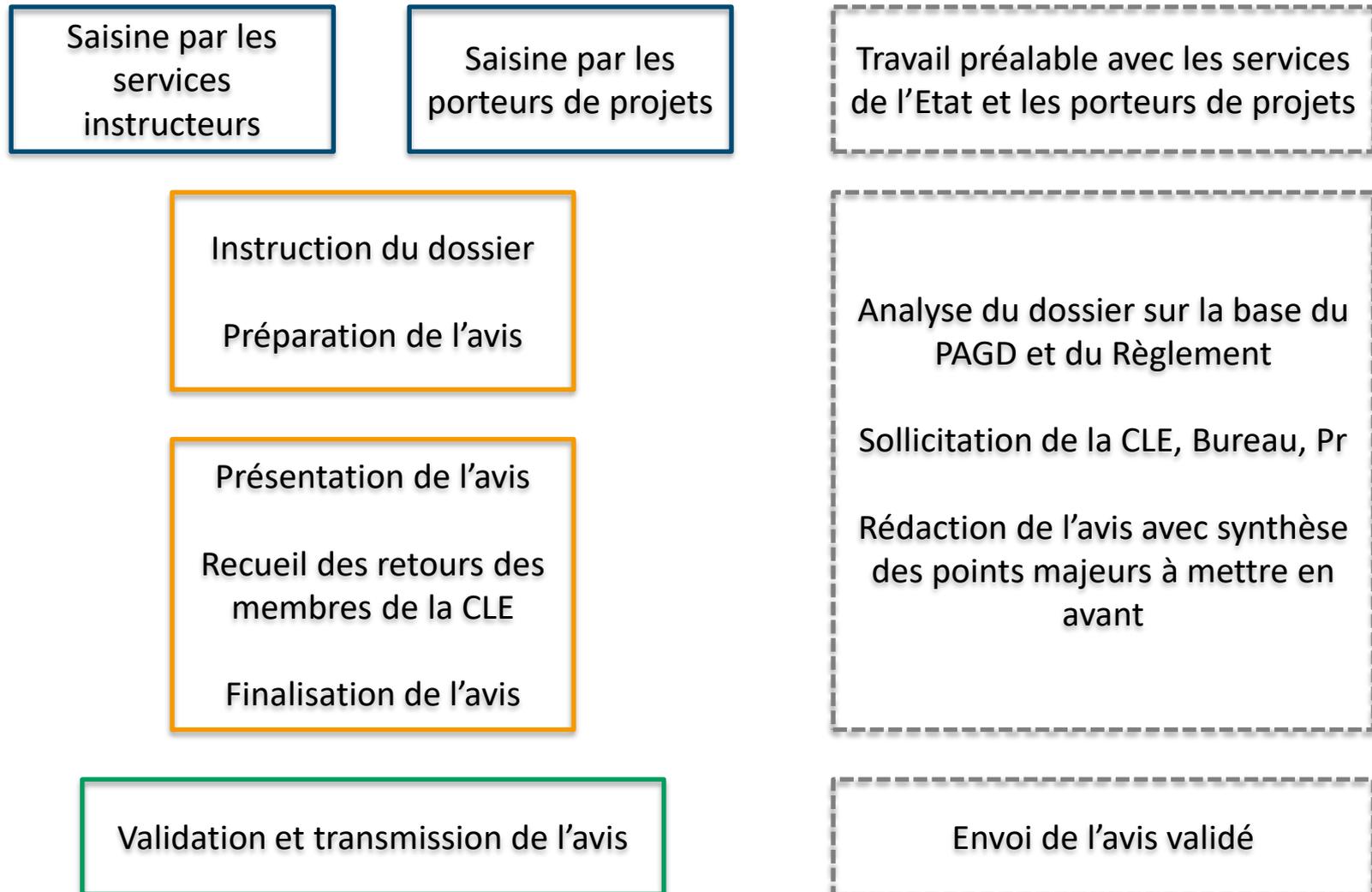
Quels enjeux ?

- Zones humides
- Cours d'eau

- Ressource en eau
- Inondation
-

2 – MÉTHODE DE TRAITEMENT DES AVIS

PROCÉDURE



2 – MÉTHODE DE TRAITEMENT DES AVIS

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Saisine par les
services
instructeurs

Saisine par les
porteurs de projets

Instruction du dossier
Préparation de l'avis

Présentation de l'avis
Recueil des retours des
membres de la CLE
Finalisation de l'avis

Validation et transmission de l'avis

→ Animation territoriale
Organisation de réunion régulière
avec les services de l'Etat

Analyse des documents du projet

→ Rédaction d'une fiche
synthétique reprenant les
enjeux du projet

Appui technique et partage
d'expertise en interne

Croisement SAGE X Projet

Structuration d'un modèle d'avis

2 – MÉTHODE DE TRAITEMENT DES AVIS

OUTILS UTILISÉS



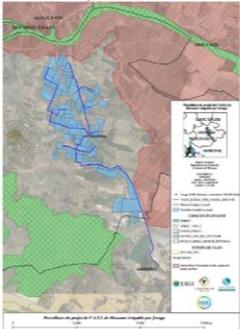
SAGE Basse Vallée de l'Aude



Fiche d'information aux membres du Bureau de la CLE
Saisie pour demande d'avis

Intitulé du projet – Localisation
Création d'un périmètre irrigué de 97ha à l'Est de la commune de Moussan depuis le forage SLMC (de Malvezzy)
Date de réception – Service sollicitant l'avis – Date limite de réponse
05/09/2024 – ASL de Moussan – 25/09/2024
Maitre d'ouvrage du projet
ASL de Moussan
Description synthétique du projet

Le projet faisant l'objet de la demande d'avis de la CLE concerne la création d'un périmètre irrigable de 97 ha sur la commune de Moussan, à partir du forage existant anciennement exploité par la société SLMC Malvezzy.
Ce forage dispose d'une autorisation annuelle de pompage de 200 000 m³ à raison de 60 m³/h, qui permettrait l'alimentation du périmètre défini.



SAGE Basse Vallée de l'Aude



nt classé en zone de répartition des eaux, aucun nouveau
est pourquoi le projet réévalué par l'ASA de Moussan ne
forage existant pour l'alimentation de 97 ha de parcelles

rage existant et le remplacement des équipements
au sous-pression avec tours d'eau automatisés à l'aide de
atomatisées (17 cabines, 62 départs adhérents et env. 7km de

re d'avis proposée par le Président de la CLE

rojet, le Président propose la procédure suivante :

sident de la CLE

des membres du Bureau de la CLE

Retour des membres de la CLE

Réunion de la CLE

Retour des membres de la CLE

Suite à la proposition de procédure :

Accord avec la proposition du Président de la CLE

Désaccord avec le Président de la CLE ; Proposition :

Commentaires



AVIS DU BUREAU
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DE LA BASSE VALLÉE DE L'AUDE

NARBONNE le 25 Septembre 2024

Projet de modernisation du réseau d'irrigation du canal de Pézéts au sein de l'ASA d'Ouveillan
Union d'ASA de l'Est Audois

En s'appuyant sur :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Aude approuvé par arrêté inter-préfectoral N°MCDT-GG-2017-830 du 23 Mai 2017,
- Les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau présentées en CLE le 28 Février 2019,
- Le dossier du projet de modernisation du réseau d'irrigation présenté en séance par les services

À la suite de l'étude des documents transmis, à la présentation effectuée en Bureau de la Commission Locale de l'Eau, et au débat ayant eu lieu en séance, les éléments mis en avant sont les suivants :

- Le projet porté par l'ASA d'Ouveillan correspond totalement à la dynamique engagée dans le cadre du PGRI et du futur PFCG, notamment en lien avec les économies prévisionnelles affichées, et le changement de pratique d'irrigation prévu.
- Le projet porté par l'ASA d'Ouveillan est compatible avec le règlement du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude et avec les orientations du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

En conclusion, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude rend donc un avis favorable sans réserve sur le projet de modernisation du réseau d'irrigation du canal de Pézéts au sein de l'ASA d'Ouveillan.

Gérard LACOMBE

Président de la Commission Locale de l'Eau
de la Basse Vallée de l'Aude

Secrétariat de la CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude : 51 Chemin de St Crescent 11 100 Narbonne.
Tél : 06.37.11.57.84 Email : etienne.balufin@smmar.fr

3 / 4 – SUIVI DES AVIS / LIEN AVEC L'ANIMATION DU SAGE ORGANISATION

Suivi des avis sur le SAGE BVA et les SAGE du bassin

→ Tableau de suivi

→ Valorisation au travers du bilan annuel

Présentation d'un bilan des avis rendus en CLE en fin d'année

→ Prise de conscience des membres de la CLE

Environ 10 avis rendus par an >> Environ 1 avis par mois

SAGE BVA = 0,5 ETP

→ Quel temps moyen de réponse à une demande d'avis ?

→ Dossier mineur/majeur, complexité, impact politique ...

Nécessité d'avoir de la flexibilité pour répondre aux demandes

Nécessité de structuration interne pour faciliter et fluidifier la gestion

5 – EVOLUTION DU SAGE EN LIEN AVEC LES

AVIS RENDUS

RÈGLES ET

PROCÉDURES

Structuration de la procédure interne

- Travail sur les règles de fonctionnement de la CLE
- Formation des membres du Bureau de la CLE
- Structuration des modèles de documents

Organisation technique

- Acculturation des agents de la structure porteuse pour apporter un appui sur les demandes d'avis
- Mise en place d'un circuit de validation technique des avis rendus

Harmonisation des méthodologies

- Partage en inter SAGE pour l'échange de bonnes pratiques
- Harmonisation des méthodes de traitement au sein du bassin versant
- Evolution vers un SAGE ensemblier des SAGE actuels pour une évolution des documents et plus d'impact sur le territoire



EPTB AUDE
SMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

RDV GEST'EAU

LES AVIS DE LA CLE

WEBCONFÉRENCE – 14.01.2025